



Compte-rendu, par extraits, de la séance du conseil municipal du mardi 19 mars 2024  
Convocation du mardi 12 mars 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h08, Madame Josette de MARVAL, désigné secrétaire de séance par la majorité absolue des suffrages exprimés, procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés :

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, Mme Caroline MERCIER, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE (jusqu'au point n°17), Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, M. Georges ROUX (à partir du point n°25) Mme Capucine CANDELLE, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM (sauf au point n°26), M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI (sauf aux points n°5 à 7 et 20), Mme Alice NORET (sauf aux points n°12 à 14), M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET (sauf au point n°10), Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ (à partir du point n°24).

Etaient représentés :

Mme Imane ACHOUR représentée par M. Patrice PINARD  
M. Georges ROUX représenté par M. Antonio MORAIS (jusqu'au point n°24)  
Mme Marie-Astrid ALBERT représentée par M. François MORVAN  
M. Michaël ALBOU représenté par Mme Delphine DE PAOLI  
M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI représenté par M. Sébastien RENAULT  
M. Benoît de LA RONCIERE représenté par Mme Marie-Jeanne COLOMBO (à partir du point n°17)  
M. Aïssa TERCHI représenté par Madame Alice NORET (pour les point n°5 à 7 et 20)

Etaient absents :

M. Maxence DUCROQUET  
Mme Alvine MOUTONGO-BLACK  
M. Ludovic PLANTÉ (jusqu'au point n°23)  
M. Paul RIEUSSET (point n°10)  
Mme Alice NORET (points n°12 à 14)  
Mme Naïma SELLAM (point n°26)

## Vœux proposé par Mme Alice NORET

En juillet dernier, le tribunal de Montreuil désavouait le projet du Grand Hôpital Paris-Nord de Saint-Ouen en remettant en cause son utilité publique, notamment car ce projet entraînait la suppression des hôpitaux Beaujon et Bichat.

Après moultes étapes et des modifications du projet, une enquête publique a été lancée entre le 29 janvier et le 4 mars 2024. Tout un chacun pouvait y participer en ligne, ou bien en se rendant à la Mairie de Saint-Ouen.

Ne voyez-vous pas un bémol à cette consultation néanmoins ? Les Audoniens seraient donc les seuls concernés par le projet ?

Aucun dossier n'a été mis en consultation dans les locaux municipaux de notre ville, aucune réunion publique n'a été organisée par la Mairie de Clichy. Pire encore, la municipalité n'a jamais répondu aux demandes de salle municipale pour l'organisation d'un évènement par certains d'entre nous, en lien avec des militants politiques clicheois et le comité de défense des hôpitaux Bichat / Beaujon.

Dans le 18e arrondissement en revanche, concerné comme Clichy par la fermeture d'un hôpital sur son territoire, toutes ces actions ont pu être mises en place. Il s'agit donc d'une volonté municipale, fidèle à sa politique anti-démocratique, et parfaitement en accord avec les décisions nationales de destruction des services publics.

En allant à la rencontre des clicheois et clicheois sur les marchés, dans la rue ou en sortie de métro, nous nous sommes bien rendus compte que la plupart des gens ne savaient pas que Beaujon allait fermer, alors même que cela aura un impact majeur sur leurs vies.

Un impact déjà majeur selon la population actuelle, mais qui sera d'autant plus préoccupant si l'on considère l'augmentation indéniable du nombre d'habitants de notre ville d'un côté, et le vieillissement de la population de l'autre. D'ici quelques années, nos besoins en santé seront plus forts alors que l'offre de soins et la capacité d'accueil seront considérablement réduites !

Afin de garantir une information de la population, et de laisser s'exprimer les différents avis, nous présentons le vœu suivant :

La ville de Clichy organisera avant l'été une grande réunion d'information autour du projet du Grand Hôpital Paris-Nord, avec des représentants de l'AP-HP et du Comité de soutien Beaujon-Bichat parmi les intervenant.e.s.

Rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés

37-contre - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

9 pour - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

## Vœux proposé par Mme Clotilde VEGA-RITTER

Nous proposons au Conseil municipal d'exprimer son soutien aux parents d'élèves et enseignants mobilisés pour leur établissement scolaire .

A nouveau, les moyens engagés par l'Etat pour la scolarité des jeunes Clicheois vont subir une

baisse, et ce dans la continuité de la politique engagée par la droite avec le président Macron. Le service public d'éducation à Clichy a rencontré de réelles difficultés cette année du fait du manque de moyens mis à disposition lorsque des enseignants se trouvent être longtemps absents.

A cela s'ajoute à présent la perspective de fermeture d'une dizaine de classes avec les problèmes de réorganisation que cela entraînera.

Il faut savoir que les classes de grande section de maternelle CP et CE1 sont bloquées par le ministère de l'Education Nationale à 24 élèves, ce qui est déjà largement suffisant mais avec ces fermetures, tous les autres niveaux doivent être repartis sur les autres classes, ce qui entraîne la multiplication des classes à double niveau.

Cela pose plusieurs problèmes :

- Pourquoi considérer que dépasser 24 élèves n'est pas acceptable pour les niveaux CP et CE1 mais l'est pour les autres niveaux ?

- ces fermetures de classes engendrent plus de classes à double niveau et si on fait du double niveau il faut avoir un effectif d'élèves moindre, or là, ce ne sera pas le cas, car, certaines écoles vont se retrouver avec des classes à 28/29 voire 30 élèves du même niveau et d'autres avec des classes de même effectif mais en double niveau.

- De plus, ce type de répartition n'est pas équitable pour les enfants, il n'y aura pas égalité de traitement car le nombre d'enfants sera beaucoup trop important pour que les élèves puissent apprendre correctement.

Le nombre d'enfants par classe avec les fermetures sera beaucoup plus important.

Alors que les baisses d'effectifs devraient jouer en faveur des élèves, cela joue, en définitive, contre eux, puisqu'on leur retire des moyens non pas pour les aider dans leurs apprentissages mais pour faire des économies. Il est inconcevable qu'il soit plus important de faire des économies plutôt que de faire progresser tous les élèves.

Par ce vœu, la Ville se joint aux parents et aux personnels de l'éducation pour demander à l'Etat le maintien des moyens qui étaient engagés dans les établissements de notre ville d'une manière qui permettent aux jeunes Clichois de faire leur scolarité, dans le service public, dans de bonnes conditions, en limitant les effectifs de toutes les classes à double niveau à 24 élèves.

Adopté à l'unanimité

## Finances

1. Création d'une commission de contrôle financier des Délégations de Service Public et désignation des membres

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : DECIDE la création de la Commission de contrôle financier (CCF) ;

ARTICLE 2 : FIXE la composition de la Commission de contrôle financier, en sus du Maire membre de droit, comme suit :

- 5 membres titulaires représentant le conseil municipal ;
- 1 personnalité civile.

-

ARTICLE 3 : LEVE à l'unanimité le recours au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 4 : ELIT à la majorité absolue pour siéger à la Commission de contrôle financier cinq

membres titulaires représentant du conseil municipal, en sus de Monsieur le Maire :

- Monsieur Benoît de LA RONCIERE
- Madame Capucine CANDELLE
- Monsieur Sébastien RENAULT
- Madame Marie-Ange BADIN
- Monsieur Jean-Luc BRACHET

ARTICLE 5 : ELIT à la majorité absolue pour siéger à la Commission de contrôle financier en tant que personnalité civile :

- Monsieur Eric JUMEL

Adoptée à l'unanimité

#### Commande publique

2. Approbation du contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne avec la société AGORASTORE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE l'adhésion de la ville à la plate-forme de vente aux enchères « AGORASTORE ».

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne avec la société AGORASTORE ci-annexé et ses éventuels avenants.

ARTICLE 3 – DIT QUE les dépenses en résultant seront imputées au budget communal de l'exercice en cours et suivants.

Adoptée à l'unanimité

#### Emploi

3. Approbation de la programmation des actions du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2024 et de son plan de financement

RAPPORTEUR : Monsieur Loïc PERON, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la programmation 2023-2024 des actions du PLIE et son plan de financement.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes liés à la programmation FSE+ 2023-2024 du PLIE et à son plan de financement auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, pour les actions internes de la Ville et les conventions de partenariat se rapportant à l'exécution des actions à conduire avec les opérateurs concernés et leurs avenants éventuels.

ARTICLE 3 – DIT QUE les recettes en résultant seront imputée sur le budget communal de l'exercice 2024.

Adoptée à l'unanimité

#### Ressources humaines

4. Financement de la protection sociale complémentaire du personnel communal - Garantie Santé

RAPPORTEUR : Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – DECIDE QUE pour le risque santé, le niveau de participation financière de la ville est fixé de la manière suivante :

- 36€ pour un agent de catégorie A ou B (au lieu de 30€ actuellement),
- 48€ pour un agent de catégorie C (au lieu de 40€ actuellement).

ARTICLE 2 – ABROGE les dispositions de l'article 3 de la délibération n° 2021/S02/5.3 à compter du 1er janvier 2024.

ARTICLE 3 - DECIDE QUE à compter du 1er janvier 2024, pour le risque prévoyance, la participation de la ville est unique et plafonnée est portée à 10,50 €, quelle que soit la catégorie hiérarchique de l'agent couvert.

ARTICLE 4 – DIT QUE les dépenses en résultant sont imputées au budget communal chapitre 012, au titre des charges de personnel et frais assimilés au titre des exercices 2024 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

#### Commerce

5. Approbation du cahier des charges de rétrocession du bail commercial du local situé 65 rue de Neuilly

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 : APPROUVE le cahier des charges de rétrocession du bail commercial du local sis 65, rue de Neuilly ci-annexé.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG

7 abstentions - M. Philippe CARON, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

## 6. Approbation d'une convention de partenariat avec la Fédération des Marchés de France

RAPPORTEUR : Monsieur Antonio MORAIS, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE les termes de la convention de subvention ci-joint à conclure entre la commune de Clichy la Garenne et la Fédération Nationale des Marchés de France qui prévoit :

- Que la commune accorde à la Fédération Nationale des Marchés de France une subvention de 162 000 € ;
- Que ladite fédération s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, sur le territoire communal, les actions ciblées et d'intérêt public local qu'elle a présenté à la commune ;
- Que l'attribution de cette subvention est répartie suivant différents projets qu'elle détaille ;
- Que cette subvention sera versée dans les 24 mois qui suivent la signature de la présente convention, et en trois échéances.

ARTICLE 2 – AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

ARTICLE 3 – DIT QUE la dépense en résultant d'un montant de 162.000 euros (cent soixante-deux mille euros) sera imputé au budget communal au titre des exercices 2024 et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien

DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

9 abstentions - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

7. Approbation du renouvellement de la convention de partenariat à conclure avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

RAPPORTEUR : Madame Anne-Charlotte PIERARD, Conseillère municipale déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1- APPROUVE la convention de partenariat ci-annexée avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Paris Ile-de-France.

ARTICLE 2- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférents et notamment ses éventuels avenants.

ARTICLE 3- DIT QUE la dépense en résultant d'un montant de 8 000€ sera payée par imputation sur les crédits prévus à cet effet au budget primitif des exercices 2024 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

8. Aide à l'embellissement des devantures - Attribution de subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1- AUTORISE le versement de la subvention accordée dans le cadre de l'aide à l'embellissement pour la requalification des devantures pour un montant total de 18 092,49 € :

- Enseigne « Bistrot Masala - Dodo Pozé » - Restauration Mauricienne – 13, rue Henri Barbusse  
Nature des travaux : Peinture de la devanture, pose et fourniture de lambrequin, mise en peinture enseigne bandeau.  
Montant total des dépenses éligibles : 4 480€ HT  
Montant de la subvention : 2 240€  
Nature des travaux : Achat de mobilier de terrasse.  
Montant total des dépenses éligibles : 3 363,26€ HT  
Montant de la subvention : 1 500 €
  
- Enseigne « Chez François » - Restauration traditionnelle – 21, rue de Paris  
Nature des travaux : Fourniture et pose de store et banne.  
Montant total des dépenses éligibles : 6 643,99€ HT  
Montant de la subvention : 3 321,99€  
Nature des travaux : Achat de mobilier de terrasse.  
Montant total des dépenses éligibles : 2 061€ HT  
Montant de la subvention : 1 030,50€

- Enseigne « Le Clichy » - Restauration traditionnelle – 45, rue de Neuilly  
Nature des travaux : Fourniture et pose de châssis.  
Montant total des dépenses éligibles : 42 580€ HT  
Montant de la subvention : 5 000€
  
- Enseigne « IWEST – Guy Hoquet » - Agence immobilière – 100, rue Henri Barbusse  
Nature des travaux : Menuiseries de façade (peinture, remplacement des moulures),  
dépose, pose et fourniture d'enseignes.  
Montant total des dépenses éligibles : 11 616€ HT  
Montant de la subvention : 5 000€

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense en résultant sera imputée au budget de la commune au titre des exercices 2024 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

9. Rétrocession d'un bail commercial situé 66 rue de Neuilly

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît DE LA RONCIERE, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la rétrocession du fonds de commerce situé 66, rue de Neuilly au profit de Monsieur Yacine BELKACEM ou toute société qui s'y substituera sous réserve du respect du cahier des charges susvisé, pour un projet d'un commerce de vente de vêtements et accessoires de marque en dégriffé aux conditions financières mentionnées dans le cahier des charges à savoir  
40 500 € (quarante mille cinq-cents euros).

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette rétrocession, notamment ceux ayant trait aux modalités de paiement au comptant ou à terme.

ARTICLE 3 – DIT QUE la recette en résultant sera inscrite au budget communal de l'exercice en cours.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

41 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme

Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET  
5 abstentions - M. Philippe CARON, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

### Sécurité publique

10. Renouvellement de la convention de coordination entre les forces de sécurité de l'Etat et la Police Municipale de la Ville de Clichy-la-Garenne

RAPPORTEUR : Monsieur Patrice PINARD, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE le projet de convention communale de coordination à intervenir entre la police municipale de Clichy-La-Garenne et les forces de sécurité de l'Etat ci-annexé.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit projet de convention et tout document s'y rapportant notamment ses éventuels avenants.

ARTICLE 3 – DIT QUE la présente convention entrera en vigueur pour une durée de trois ans à compter de la signature de l'ensemble des parties.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

8 abstentions - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

11. Election d'un membre titulaire du conseil municipal et désignation de deux personnalités morales titulaires et deux personnalités morales suppléantes du comité d'éthique de la vidéoprotection

RAPPORTEUR : Monsieur Patrice PINARD, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 :- LEVE à l'unanimité le recours au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 2** :- ELIT à la majorité absolue des suffrages exprimés et à la représentation proportionnelle, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales :

Membre titulaire du conseil municipal :

- Madame Agnès DELACROIX

**ARTICLE 3** : - ACTE le remplacement et la désignation de :

Deux personnalités morales titulaires :

- Madame Anne DE BREMONT : Chef de la circonscription de Clichy – DTSP 92
- Monsieur Jean-Marc SABIANI : Chef d'établissement du collège Jean Jaurès

Deux personnalités morales suppléantes

- Louis-Vincent LEVEAU : Adjoint au chef de la circonscription de Clichy – DTSP 92
- Frédérique FEVRE : Chef d'établissement du collège Van Gogh

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

39 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, M. Philippe CARON, M. Aïssa TERCHI  
7 abstentions - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

## Santé

12. Approbation de la convention de partenariat entre le réseau pédiatrique et la ville de Clichy relative à la prise en charge et au suivi des enfants vulnérables par les médecins du centre municipal de santé pour l'année 2024

**RAPPORTEUR** : Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

**ARTICLE 1** – APPROUVE la convention ci-annexée définissant les modalités du partenariat mis en place dans le cadre de la prise en charge et le suivi des enfants vulnérable par les médecins du Centre municipal de santé Chagall de la ville au titre de l'année 2024.

**ARTICLE 2** – AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire en charge de la Santé à signer ladite convention et tous documents s'y afférents.

**ARTICLE 3** – DIT QUE les recettes seront encaissées au budget principal au titre de l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité

### Sports

13. Approbation de la convention de Partenariat entre le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes (CNOMK) et la Ville de Clichy-la-Garenne

RAPPORTEUR : Madame Véronique LORTAT-JACOB, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE la convention de partenariat ci-annexée à conclure entre la Ville et le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes pour l'organisation d'une semaine #SportKinéSanté du 18 au 24 mars 2024.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférents.

Adoptée à l'unanimité

14. Attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives au titre de la thématique SPORT du contrat de développement Département Ville - exercice 2024

RAPPORTEUR : Madame Véronique LORTAT-JACOB, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions octroyées aux associations retenues dans le cadre de la thématique T4 – SPORT du contrat de développement territorial 2022 -2024, selon la répartition indiquée dans l'annexe n°1 et selon les mêmes modalités de versement que le Département : 70 % des crédits en 2024, soit 73.539,20 € et 30 % des crédits en 2025, soit 31.516,80 €, après transmission obligatoire par les clubs bénéficiaires des bilans des actions financées.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à percevoir le solde de la subvention du Département des Hauts-de-Seine correspondant à la programmation des actions soutenues en 2023, dans le cadre de la thématique T4 – SPORT, soit 29.700,00 € et à le reverser aux associations sportives selon l'annexe n°2 jointe à la présente délibération.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, dont les bilans des actions financées.

ARTICLE 4 - DIT QUE les dépenses en résultant seront payées par imputation sur les crédits prévus à cet effet au budget dès 2024 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

### Petite enfance

15. Modification du règlement de fonctionnement des crèches de la ville de Clichy

RAPPORTEUR : Madame Marine DEFAUX, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - ADOPTE pour l'ensemble des établissements d'accueil de la petite enfance municipaux et en délégation de service public (aux futurs établissements) le nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants, pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2024.

ARTICLE 2 - ABROGE le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants approuvé par délibération n° 2023/S01/17 du conseil Municipal du 17 janvier 2023 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

6 contre - M. Philippe CARON, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

3 abstentions - Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI

## Enfance

16. Approbation de la convention territoriale pour les droits de l'enfant avec le Comité français pour l'UNICEF

RAPPORTEUR : Madame Caroline MERCIER, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1- APPROUVE la convention de collaboration territoriale de partenariat pour les droits de l'enfant avec l'UNICEF ci-annexée.

ARTICLE 2- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférents.

ARTICLE 3- DIT QUE les éventuelles dépenses en résultant seront inscrites au budget communal des exercices 2024 et suivants.

Adoptée à l'unanimité

## Affaires scolaires

17. Attribution d'une subvention aux établissements scolaires sous contrat hors commune

RAPPORTEUR : Madame Véronique CABASSET, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - DECIDE l'attribution au titre des années scolaires 2022/2023 et 2023/2024, d'une subvention d'un montant de 110 € par enfant pour chaque année scolaire aux établissements scolaires privés hors commune sous contrat afin de contribuer à la scolarisation des enfants clichois inscrits dans ces établissements.

ARTICLE 2 - DIT QUE la contribution de la commune s'applique à tout élève scolarisé dans les classes de la petite section du cycle maternel à la fin du cours moyen de 2<sup>ème</sup> année dans un établissement privé sous contrat d'association, situé en dehors du territoire de la commune.

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget concerné.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

9 contre - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

18. Principe de réciprocité ou participation aux frais de scolarité hors commune en établissements publics avec dispositif particulier

RAPPORTEUR : Madame Véronique CABASSET, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - DECIDE la gratuité des frais de scolarisation selon le principe de réciprocité entre deux communes pour la scolarisation d'enfants dans des écoles maternelles et élémentaires d'établissements publics,

ARTICLE 2 - DIT QUE le maire de Clichy, en dehors des cas précis prévus aux articles L.212-8 et R.212-21 du Code de l'Education, pourra autoriser la scolarisation d'un élève hors commune entraînant une participation financière, uniquement pour une inscription dans un établissement scolaire public maternel ou élémentaire proposant un dispositif particulier n'existant pas à Clichy (situation de handicap, section internationale, sportive ou culturelle).

ARTICLE 3 - DIT QUE la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'année civile correspondant aux 2 derniers trimestres des années scolaires concernées.

Adoptée à l'unanimité

#### Services techniques - Travaux

19. Approbation de la convention relative à la réalisation d'une fresque sur la façade de la copropriété du 34 rue Victor Méric

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE la convention pour la réalisation d'une fresque sur la façade de la copropriété du 34 rue Victor Méric.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

ARTICLE 3 - DIT QUE les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal des exercices 2024 et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

40 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI

6 abstentions - M. Philippe CARON, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

20. Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables à Clichy

RAPPORTEUR : Monsieur Sébastien RENAULT, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE le bilan de la concertation et les suites données à cette concertation.

ARTICLE 2 - ARRETE les propositions des zones d'accélération suivantes :

- Solaire thermique et photovoltaïque : ensemble du territoire à l'exclusion des parcs et jardins
- Réseaux de chaleur renouvelable : ensemble du territoire à l'exclusion des parcs et jardins

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à transmettre, au référent préfectoral et à l'EPCI compétent, les zones identifiées et à signer tout document en lien avec ce projet.

Adoptée à l'unanimité

#### Jeunesse

21. Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Clichy et l'ordre de la libération dans le cadre des actions jeunesse mises en place autour du devoir de mémoire

RAPPORTEUR : Monsieur Richard VINCE, Conseiller municipal délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE la convention de partenariat entre la ville de Clichy-la-Garenne et l'Ordre de la Libération.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y afférents.

Adoptée à l'unanimité

#### Actions culturelles

22. Approbation du projet scientifique, culturel, éducatif et social (PCSES) de la nouvelle médiathèque

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE le Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social (PCSES) de la médiathèque.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

23. Approbation de la modification du règlement des études du Conservatoire Léo Delibes

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - ADOPTE le règlement des études du conservatoire.

ARTICLE 2 - DIT QUE ledit règlement des études entrera en vigueur à partir de la rentrée scolaire 2024/2025.

ARTICLE 3 - ABROGE les dispositions antérieurement applicables à partir de la rentrée scolaire

2024/2025.

Adoptée à l'unanimité

24. Versement d'un don à la Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français dans le cadre de la campagne "les lycéens à la découverte du Plus Grand Musée de France"

RAPPORTEUR : Madame Solène MOULINEC, Conseillère municipale déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – DECIDE, en accord avec Clichy Mécénat, que la somme de 3000€ soit versée au bénéficiaire de la Fondation pour la Sauvegarde de l'Art français.

ARTICLE 2 – DIT QUE la dépense en résultant sera inscrite au budget communal de l'exercice 2024.

Adoptée à l'unanimité

#### Environnement

25. Renouvellement de la convention à conclure entre la ville de Clichy et l'UNAF dans le cadre de l'octroi du Label APicité

RAPPORTEUR : Madame Danielle RIPERT, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE les termes de la convention de labellisation à conclure entre la ville de Clichy et l'Association Nationale de l'Apiculture Française.

ARTICLE 2 - AUTORISE le règlement des redevances annuelles dues en contrepartie des prestations prévues dans la convention à savoir deux versements annuels de 1 500 euros à réaliser au titre des années 2024 et 2025.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

ARTICLE 4 - DIT QUE la dépense correspondante sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget des exercices en cours et suivants.

Adoptée à l'unanimité

#### Urbanisme Aménagement

26. Approbation de la modification de la composition du conseil d'administration de la SAEM CITALLIOS

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE – APPROUVE la modification de l'article 16 des statuts de la SAEM CITALLIOS et de la composition de son conseil d'administration portant le nombre de représentants des collectivités de 13 à 14 postes.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

35 pour - M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

9 contre - M. Philippe CARON, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

2 n'ont pris pas part au vote - M. Rémi MUZEAU, Mme Evelyne LAUER

27. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de voter en faveur de la scission de la copropriété ou de la réduction de l'assiette foncière de la copropriété avec annulation de celle-ci constituée de la parcelle cadastrée section U n° 204 sise 16 à 40 rue Madame de Sanzillon, 117 à 133 Boulevard Victor Hugo, 2 à 12 et 18 à 22 rue Belfort et 1-13 rue Georges Boisseau à Clichy-la-Garenne

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil municipal :

Article 1 – AUTORISE Monsieur le Maire à saisir le syndic de copropriété pour convoquer une assemblée générale des copropriétaires se prononçant sur la scission de la copropriété ou la réduction de l'assiette foncière de la copropriété constituée de la parcelle cadastrée section U n° 204 d'une contenance totale d'environ 19 630 m<sup>2</sup> et à participer à ladite assemblée pour y voter, et signer tout document de la copropriété afférent à cette scission de la copropriété /ou la réduction de cette assiette sur laquelle est construite un ensemble immobilier sis 16 à 40 rue Madame de Sanzillon, 117 à 133 Boulevard Victor Hugo, 2 à 12 et 18 à 22 rue Belfort et 1-13 rue Georges Boisseau à Clichy.

ARTICLE 2– APPROUVE toute modification de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété, nécessaire à cette scission ou réduction d'assiette foncière de la copropriété afin de réaliser la division foncière et toute constitution de servitude ou toute suppression de servitude existante dans le cadre de la division foncière et abandon réciproque des droits indivis sur le foncier.

ARTICLE 3– AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constatant la scission de copropriété ou la réduction de l'assiette foncière de la copropriété existante, la division et le partage de l'assiette foncière de la copropriété et les modifications préalables de l'état descriptif de division, ainsi que toute servitude à créer ou supprimer dans le cadre de la division foncière, et tout document y afférent, et l'abandon réciproque des droits indivis sur le foncier;

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour - M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

8 contre - M. Philippe CARON, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

2 abstentions - Mme Naïma SELLAM, M. Aïssa TERCHI

1 n'a pris part au vote - M. Rémi MUZEAU

### Logement

28. Garantie d'emprunt au profit de CDC HABITAT : Travaux de réhabilitation de 76 logements - Résidence le Cristal située 13 et 15 rue Bérégovoy

RAPPORTEUR : Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - ACCORDE sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 536 500,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 152690 constitué de 2 lignes du prêt.

ARTICLE 2 - DIT QUE La garantie de la collectivité est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3- S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ARTICLE 4-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

29. Approbation de la convention avec Erilia définissant les règles applicables aux réservations de

logements locatifs sociaux relevant du contingent communal

RAPPORTEUR : Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la convention 2024-2026 à conclure avec ERILIA pour la définition des règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent communal.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le bailleur ERILIA telle qu'annexée à la présente délibération et tous les documents afférents.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

10 abstentions - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

30. Approbation de la convention avec Immobilière 3F définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent communal

RAPPORTEUR : Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la convention 2024-2026 à conclure avec Immobilière 3F pour la définition des règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent communal

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le bailleur Immobilière 3F telle qu'annexée à la présente délibération et tous les documents afférents.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine

CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

10 abstentions - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

31. Approbation de la convention avec Domnis définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent communal

RAPPORTEUR : Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la convention 2024-2026 à conclure avec DOMNIS pour la définition des règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent communal.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le bailleur DOMNIS telle qu'annexée à la présente délibération et tous les documents y afférents.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAIQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

10 abstentions - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

32. Approbation de la convention avec Batigère définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent communal

RAPPORTEUR : Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la convention 2024-2026 à conclure avec Batigère pour la définition des règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent communal.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Batigère telle qu'annexée à la présente délibération et tous les documents afférents.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

10 abstentions - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

33. Approbation de la convention avec CDC Habitat définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent communal.

RAPPORTEUR : Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la convention 2024-2026 à conclure avec CDC Habitat pour la définition des règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent communal.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le bailleur CDC Habitat telle qu'annexée à la présente délibération et tous les documents afférents.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

10 abstentions - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

34. Approbation de la convention avec 1001vies Habitat définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent communal

RAPPORTEUR : Madame Alice LE MOAL, Adjointe au Maire déléguée

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la convention 2024-2026 à conclure avec 1001vies Habitat pour la définition des règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent communal

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le bailleur 1001vies Habitat telle qu'annexée à la présente délibération et tous les documents afférents.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

37 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAUQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

10 abstentions - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

#### Accessibilité - Handicap

35. Approbation de la candidature de Clichy-la-Garenne à l'appel à projets handicap 2024 de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine visant à renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs

RAPPORTEUR : Monsieur François MORVAN, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE la candidature de la ville de Clichy-La-Garenne à l'appel à projets Handicap 2024 de la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine pour les actions suivantes :

- Financement pour un renfort d'encadrement auprès des enfants à besoin spécifiques
- Financement pour des actions de formation
- Financement du poste de coordinateur- référent loisirs handicap
- Financement de l'intervention des professionnels

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'appel à projet et tout document y afférents

ARTICLE 3 – DIT QUE La subvention accordée par la commission d'action sociale de la caisse d'allocation familiales des Hauts-de-Seine sera imputée au budget communal

Adoptée à l'unanimité

## Communication

36. Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les villes de Clichy-La-Garenne et d'Asnières-sur-Seine dans le cadre de l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet au titre de l'année 2024

RAPPORTEUR : Monsieur Sébastien RENAULT, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 - APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les villes d'Asnières-sur-Seine et de Clichy-la-Garenne pour le feu d'artifice du 13 juillet 2024 ci-annexée.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT QUE les recettes et les dépenses en résultant seront inscrites au budget principal de l'exercice 2024.

Adoptée à l'unanimité

## Systemes d'information

37. Adhésion et approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et les communes membres en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une stratégie numérique responsable

RAPPORTEUR : Monsieur Sébastien RENAULT, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE l'adhésion de la ville de Clichy-la Garenne au groupement de commandes constitué entre l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine et les communes d'Argenteuil, d'Asnières-sur-Seine, de Colombes, de Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne en vue de la passation d'un accord cadre à bons de commande relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une stratégie numérique responsable.

ARTICLE 2 – APPROUVE la convention constitutive de groupement de commandes ci-annexée.

ARTICLE 3 – AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 – PRECISE qu'en application de la convention de groupement de commandes l'EPT Boucle Nord de Seine a été expressément désigné coordonnateur et qu'à ce titre, il assure la mission complète jusqu'à la notification de l'accord-cadre, la commission d'appel d'offres de l'EPT Boucle Nord de Seine (le cas échéant) étant également compétente pour l'attribution de l'accord-cadre si nécessaire.

ARTICLE 5 – DIT QUE les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal des exercices 2024 et suivants.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

45 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

2 abstentions - Mme Alice NORET, M. Hicham DAD

#### Office du Tourisme

38. Adoption des tarifs des sorties touristiques dans le cadre de la programmation 2024

RAPPORTEUR : Monsieur Luc MERCIER, Adjoint au Maire délégué

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – APPROUVE les tarifs préférentiels de la programmation de sorties touristiques Printemps-été 2024 à destination des Clichois comme suit :

- Samedi 13 avril 2024 – Château de Breteuil – Tarif : 8€
- Samedi 20 avril 2024 – Musée des années 30 suivi d'un déjeuner au restaurant – Tarif : 18€
- Samedi 18 mai 2024 – Tour aux Figures Parc départemental de l'Île Saint Germain – Tarif : 4€
- Samedi 22 juin 2024 – Maison Van Gogh suivi du château d'Auvers sur Oise « Exposition Van Gogh, les derniers voyages » – Tarif : 13€
- Samedi 6 juillet 2024 – Maison de Claude Monet à Giverny – Tarif : 10€

ARTICLE 2 – DIT QUE les recettes seront imputées au budget communal de l'exercice budgétaire 2024.

Adoptée à l'unanimité

#### Administration générale

39. Commission de dénomination des rues et lieux publics

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE – DECIDE de nommer :

- Le 5 rue Pierre Bérégovoy place des Impressionnistes
- Le nouveau complexe sportif et culturel situé 6 rue Paul Dupont: Le complexe sportif et culturel Camille MUFFAT

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

41 pour - M. Rémi MUZEAU, M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI, M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET

6 abstentions - M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ

40. Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane COCHEPAIN, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE 1 – ADOPTE le rapport de présentation et constate avoir été pleinement informé de la teneur de la procédure et de ses enjeux.

ARTICLE 2 – ACCORDE la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire Rémi MUZEAU pour les actions juridictionnelles énumérées ci-dessus.

ARTICLE 3 – AUTORISE l'imputation sur le budget communal de l'ensemble des frais d'avocats, d'auxiliaires de justice et autres frais juridictionnels qui ont dû être engagés dans le cadre du dispositif susvisé.

ARTICLE 4 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce ou acte requis pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 – DIT QUE la présente délibération sera notifiée contre signature au maire de la commune de Clichy-la-Garenne et affichée dans les conditions de droit commun.

Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

36 pour - M. Stéphane COCHEPAIN, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyne LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît DE LA RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, Mme Josette DE MARVAL, Mme Renata FERREIRA DE AZEVEDO, Mme Patricia BEHAL, Mme Agnès DELACROIX, Mme Marie-Astrid ALBERT, M. Antonio

MORAIS, M. Richard VINCE, Mme Delphine DE PAOLI, Mme Capucine CANDELLE, M. Michaël ALBOU, Mme Anne-Charlotte PIERARD, Mme Solène MOULINEC, Mme Imane ACHOUR, M. Julien BOUCHET, Mme Marie-Ange BADIN, M. Pierre LESPAGNOL, M. Adrien DEUDON, M. Cédric ANÉ, Mme Kahina IKENI

9 contre - M. Philippe CARON, Mme Naïma SELLAM, M. Michel LEJEUNE-MENGWANG, M. Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET, M. Hicham DAD, M. Jean-Luc BRACHET, M. Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER

2 n'ont pris pas part au vote - M. Rémi MUZEAU, M. Ludovic PLANTÉ

41. Délégation du Conseil Municipal au Maire : Communication des décisions et contrats

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal :

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la communication des actes énumérés ci-annexés pris par délégation du conseil municipal.

Prend acte

\_\_\_\_\_

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est donc levée à 21h35.

Compte rendu, par extraits, publié par affichage sur le panneau administratif extérieur de la Mairie, réservé à cet usage, le .*25 mars 2024*.

\_\_\_\_\_

Le Maire,

Signé électroniquement par : Rémi MUZEAU  
Date de signature : 25/03/2024  
Qualité : MAIRE



Rémi MUZEAU